

**MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**VILLE DE RIVES-EN-SEINE**



**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES**

**Objet** : Voyage d'une journée pour les aînés de la VILLE de Rives-en-Seine

## **Date et heure limites de remise des offres :**

**Le 14 Février 2019 à 12 heures**

### **ARTICLE -1- OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent règlement de consultation définit les modalités pour l'achat de sorties de printemps pour les aînés de la commune, répartis sur 2 mercredis de semaine différente ou 2 jours consécutifs (Armada).

### **ARTICLE 2 - PRESTATION**

Le fournisseur s'engage à fournir un voyage « clé en mains », service tout compris, courant du mois de mai ou juin 2019, pour environ 400 personnes (200 personnes par jour).

Cette journée de voyage devra avoir lieu dans un périmètre de 200 kilomètres autour de Rives-en-Seine.

Le prix de cette journée devra inclure :

- ↪ le coût du transport aller et retour – départ et retour de Villequier, Caudebec-en-Caux et Saint Wandrille Rançon
- ↪ la ou les visites du matin et temps libre l'après-midi,
- ↪ le déjeuner.

Cette sortie devra exclure les visites déjà faites, à savoir :

- Haras National du Pin
- Chemin de fer en Vallée d'Eure
- Caen
- Honfleur, visite de Naturospace
- Déjeuner spectacle « Le Chaudron Magik »
- Paris – Montmartre
- Elevage de bisons Muchedent
- Amiens
- Baie de Somme
- Parc de Cerza
- Péronne

**Cette sortie de printemps 2019 devra comprendre :**

**Une visite le matin, un déjeuner sans thème dansant et une balade ou un temps libre ou une visite l'après-midi**

**Visite construite sur les thèmes suivants :**

- **Le Mercredi 12 et Jeudi 13 Juin : Armada (y compris balade en bateau)**
- **Les Mercredis 15 et 22 Mai :**
  - **Abbaye du Valasse / Visite de l'atelier textile de Bolbec**
  - **Fécamp : La Pêcherie/Visite des jardins d'Etretat**
  - **Une proposition libre**

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### **3-1 Étendue et mode de la consultation**

Le présent marché est lancé sous forme d'un Marché à Procédure Adaptée en application de l'article 30 du décret n°216-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### 3-2 Durée du marché

Le marché conclu à l'issue de la présente consultation sera passé pour une exécution totale au plus tard le 30 juin 2019.

### **ARTICLE 4 - REMISE DES DOCUMENTS**

Le dossier de consultation est téléchargeable via la plateforme de dématérialisation du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse suivante, l'accès à cette plateforme est gratuit :

<https://marchespublics.adm76.com>

En cas de difficultés rencontrées, les soumissionnaires disposent sur le site d'un service support clients dans l'onglet « aide » en cliquant sur le lien « assistance ».

### **ARTICLE 5 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres sont transmises au plus tard **le 14 Février 2019 à 12 heures** par téléchargement, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

### **ARTICLE 6 - LES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE**

- ✓ Toutes pièces permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat notamment au regard des critères de sélection des candidats, des qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché,
- ✓ Tout certificat établi par des organismes indépendants et attestant la capacité du candidat à exécuter le marché
- ✓ Les candidats utilisent les DC1 – DC2 et ATTRI (ancien DC3). Ces documents sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/dag/formulaires>.
- ✓ L'acte d'engagement ATTRI 1 (ancien DC3)
- ✓ Un RIB ou RIP
- ✓ Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un (des) marché (s) produira en outre dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur.
  - Les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du code du travail :
  - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, datant de moins de 6 mois, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un certificat établi par les administrations et organisme du pays d'origine pour les candidats établi dans un état autre que la France.
  - Les attestations d'assurance adaptées à l'objet du marché
  - Il est demandé aux soumissionnaires de présenter un mémoire technique présentant la ou les prestations proposées.

6-1 Délai de validation des offres : le délai de validité des offres est fixé à 4 mois, et court à compter du lendemain de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **ARTICLE 7- JUGEMENT DES OFFRES**

### **7-1 - Attribution du marché et critères d'attribution**

Le pouvoir adjudicateur attribuera les marchés aux candidats qui auront présenté les offres les plus intéressantes au vu de critères pondérés d'attribution suivants :

- Prix (50 %) – l'attention des candidats est attirée sur le fait que le prix proposé par personne TTC ne pourra être supérieur à 70 € TTC.
- la qualité du déjeuner (20 %)
- l'activité / visite (20 %)
- la qualité environnementale (10 %) - ce critère sera apprécié au regard du document présentant en détail la destination.

### **7-2 Élimination des candidats**

Les dossiers qui parviendront après les dates et heures limites fixées ne seront pas examinés.

Les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées pourront voir leur offre rejetée.

### **7-3 - Méthode de calcul**

Une note sur 20 sera attribuée par critère et sera ensuite pondérée conformément à l'article 7-1.  
La note pondérée sera calculée en fonction du prix de l'offre (P) et du prix de l'offre la plus basse (P0) selon la formule mathématique :  $(P0/P * 20) * 50\%$

## **ARTICLE 8 - CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT**

Les paiements s'effectueront à partir du budget de la commune par virement administratif au compte bancaire ou postal du titulaire précisé sur l'acte d'engagement, avec mandatement à 30 jours maximum selon les règles de la comptabilité publique.

Le comptable chargé des paiements est Madame la Trésorière Principale de RIVES-EN-SEINE.

## **ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements complémentaires relatifs à la présente consultation les candidats pourront se rendre sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

## **ARTICLE 10 – CCAG**

Le CCAG des prestations de fournitures et de services en vigueur, s'applique à ce présent marché.

*Fait à Rives-en-Seine, le 12 Décembre 2018*

La personne responsable du marché

**Bastien CORITON**  
**Maire de Rives-en-Seine**